

CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2017 - 18heures30
Compte-Rendu sommaire

15 présents, 8 absents excusés [Gaby Peton (procuration à Elyanne Le Bléis); Annie Marzin (procuration à Marie-Christine Camenen); Jean-François Jaffry (procuration à Pierre Plouzennec); Françoise Bocquet (procuration à Rémy Strullu); Bénédicte Darras (procuration à Jean-Bernard Yannic); Michèle Rousseau (procuration à Brigitte Brémaud); Claudie Guérolé (procuration à Véronique Le Scaon); Jocelyne Kervella-Lainé (procuration à Claude Conrod)],

0. Compte rendu du Conseil municipal du 9 mai 2017

Thomas le Reun est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

Pierre Plouzennec, le Maire, fait lecture du compte-rendu du conseil municipal du 9 mai 2017, qui est adopté (21 pour, 2 abstentions : Claude Conrod).

1. Désignation de représentants au CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Le Maire Pierre Plouzennec, présente les rôles et compétences de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden. Il précise que le conseil communautaire a souhaité que deux représentants par commune soient élus par les conseils municipaux. Les candidats sont Pierre Plouzennec, Maire et Jean-Bernard Yannic, premier adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité (23 pour) pour Pierre Plouzennec, Maire et Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, qui deviennent membres de la CLECT.

2. Tarifs périscolaires

Le Maire, Pierre Plouzennec, informe l'assemblée de la demande de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui a sollicité les communes de la communauté pour harmoniser les tarifs, sachant qu'à compter du 1^{er} janvier prochain, aucune aide ne sera plus versée si les communes n'appliquent pas de tarifs modulés en fonction des quotients familiaux.

Le projet a été présenté aux membres de la commission action sociale et affaires scolaires qui ont émis un avis défavorable au projet, du fait notamment d'un quasi doublement de quelques tarifs pour certaines familles, dont les plus modestes.

Aussi, le Maire, Pierre Plouzennec, propose-t-il de solliciter la commission municipale pour travailler sur de nouveaux tarifs qui pourraient être mis en place à l'issue des vacances de la Toussaint ou celles de Noël.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (23 pour) décide de surseoir à statuer.

3. Projet Ludothèque - Dossier CAF Fonds publics & territoires

Le Maire, Pierre Plouzennec, présente le projet de ludothèque qui se situera dans la salle au-dessus de la restauration scolaire à proximité de la médiathèque. Le projet financier a été évalué et se monte à 19 196€. Il consiste en l'acquisition de jeux, de mobiliers et en travaux en régie. Il informe qu'il peut faire l'objet de subventions auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) et autres partenaires publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (21 pour, 2 contre - Claude Conrod) valide le projet, autorise la dépense et autorise le Maire à solliciter les subventions.

4. Travaux de la chapelle de la Trinité - demande de subvention

Pierre Plouzennec, le Maire, expose à l'assemblée le projet de restauration de la Chapelle de la Trinité, qui a fait l'objet d'une visite technique avec les services de la DRAC en fin 2015. Le monument étant classé depuis le 22 juillet 1914, la DRAC nous informe que les travaux d'entretien peuvent faire l'objet d'une assistance à maîtrise d'ouvrage à titre gratuit des services de l'Etat, ainsi que de subventions.

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, précise qu'il convient de rajouter au programme des travaux, un chapitre concernant la sécurisation des cloches. Le montant du projet est estimé à environ 110 000 €HT et est également éligible au contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (23 pour) le programme de travaux et le plan de financement tels que présentés, prévoit la dépense au budget et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC et au titre du contrat de territoire.

5. Convention mobilier urbain - occupation du domaine public

Marie-Christine Camenen, conseillère municipale déléguée, présente la proposition de renouvellement de la convention d'occupation du domaine public pour du mobilier urbain de communication. En l'occurrence, il s'agit de trois implantations d'un format d'affichage de 2m² situées, place du 8 mai, place de la Gare et place Henri Normand.

C'est la société Clear Channel qui a présenté la meilleure offre et la convention prévoit l'insertion de publicité sur une face ; l'autre face sera elle, réservée à la Commune pour y insérer soit un plan de ville soit une affiche de type informations municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité (23 pour) le projet de convention pour une période de cinq ans et autorise l'occupation du domaine public à titre gratuit tel que présenté.

6. Contrat de maintenance au gymnase et école (VMC, CTA et PAC)

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, indique à l'assemblée que la réglementation impose la contractualisation de certaines maintenances techniques, comme les VMC (Ventilation Mécanique contrôlée), les CTA (Centrales de Traitement de l'Air), ou encore les PAC (Pompes A Chaleur), équipements que l'on retrouve à l'école ou au gymnase.

La meilleure offre émane de la société Kemperclim de Quimper, d'un montant pour l'école de 420 €HT et pour le gymnase de 850 € HT annuel et renouvelable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition à l'unanimité (23 pour), prévoit la dépense au budget et autorise le Maire à signer les documents d'y référant.

7. Schéma directeur Eaux pluviales - complément

Jean-Bernard Yannic, premier adjoint, présente le dossier du schéma directeur de gestion des eaux pluviales, dont le marché initial se montait 7 975 €. C'est l'entreprise Tellurique de Brest, qui a réalisé la prestation. Cependant, le nombre de kilomètres s'est avéré bien supérieur au prévisionnel et il convient aujourd'hui de présenter un avenant d'un montant de 2 850€HT. Il est également proposé de solliciter un dossier complémentaire de subventions.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition (23 pour) et autorise le Maire à signer l'avenant tel que présenté et à solliciter un complément de subvention.

Questions diverses

Le Maire, Pierre Plouzennec, informe l'assemblée de l'avancée de la gestion du sinistre (incendie des services techniques) et présente la proposition de règlement de l'assurance selon les différents postes, entre bâtiments, contenus, pertes indirectes, véhicules et contenu des véhicules.

Le total général de l'indemnisation du sinistre se monte à 834 512,24 €, auquel se rajoutent 48 066,72 € réglés par l'assurance en délégation, soit 882 578,96 €TTC. Il reste une demande faite à l'assurance pour intégrer le matériel de la SNSM qui n'avait jusque-là pas été répertorié.

Rémy Strullu, adjoint à la vie associative et sportive présente le programme des mardis de Ploz, et remercie les associations qui participent à l'animation de la saison estivale.

Elyane Le Bléis, conseillère municipale, informe l'assemblée de l'obtention de l'école Georges Le Bail au label Eco-Ecole.

Les diverses informations et dates sont également portées à la connaissance des élus et la séance est levée à 19h15.

A Plozévet, le 11 juillet 2017